

**COMITÉ DIRECTEUR**  
**Le 5 mars 2021 - Visioconférence**  
**PROCÈS-VERBAL**

- 1/ Approbation du procès-verbal du comité directeur du 5 février 2021
- 2/ Approbation des comptes 2020
- 3/ Affectation du résultat 2020
- 4/ Budget 2021
- 5/ Modification des règles de gestion comptable
- 6/ Tarifs 2022
- 7/ Calendrier sportif 2022
- 8/ Point sportif
- 9/ Présentation des plans d'action des commissions (suite)
- 10/ Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Ajointe
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente
Arnaud TIXIER	Vice-Président
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
Cédric BERREST	Membre du comité directeur
Marie-Laurence COPIE	Membre du comité directeur
Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
Marine LERICOLAIS	Membre du comité directeur
Guylaine MARCHAND	Membre du comité directeur
Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
Francis PELEGRINI	Membre du comité directeur
Soizick PEROT	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur
Alain WACHE	Membre du comité directeur

Total : 28 votants

Assistent : Pedro FERREIRA Président de la commission tourisme et loisir sportif  
Sébastien ROURE Président de la commission indoor  
Vanessa LETE Secrétaire de Direction

Michel ANDRIEUX Président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine  
Stéphane CHEVAUCHET Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté  
Luc BODENNEC Président de la Ligue Bretagne  
Nicolas JOLLY Président de la Ligue Centre-Val-de-Loire  
Jacques DECRIEM Président de la Ligue Hauts-de-France  
Frédéric ANDOLFI Président de la Ligue Ile-de-France  
Jean-Raymond PELTIER Président de la Ligue Grand-Est  
Vincent ALLIGIER Président de la Ligue PACA  
Hubert BRAUD Président de la Ligue Pays de la Loire  
Luc PONCELET Président de la Ligue Occitanie

Excusé : Patrick RANVIER Directeur Technique National

Le Président ouvre la séance à 18h05.

## **1 – Approbation du procès-verbal du comité directeur du 5 février 2021**

Le procès-verbal de comité directeur du 5 février 2021 est soumis à l'approbation du comité.

LE PROCES-VERBAL EST APPROUVE A L'UNANIMITE (23 présents).

## **2 – Approbation des comptes 2020**

C. Vandenberghe remercie F. Banton, I. Dubuc et A. Guedj pour le travail effectué.

F. Banton souhaite la bienvenue à B. Bazillon, commissaire aux comptes de KPMG. Puis, il commente l'annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (Annexes 1, 2 et 3) et apporte les précisions suivantes :

L'exercice est marqué par :

1/ La crise sanitaire actuelle qui impacte directement les comptes de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Une baisse des dépenses sur le secteur HN suite à l'annulation de bon nombre de stages et régates internationales et le report des JO sur 2021 ;
- Une baisse des dépenses sur l'organisation des manifestations nationales majoritairement annulées ;
- Une baisse des recettes dues à la diminution du nombre de licenciés (- 4,25 % toutes licences confondues) ;
- La mise en place d'aides significatives aux profits des ligues, CD, clubs en difficulté ;
- En termes de trésorerie, des acomptes versés pour des événements annulés ou reportés donc non récupérables sur l'exercice (160 K€).

2/ La mise en place du nouveau plan comptable associatif obligeant à un certain nombre de reclassements selon la nouvelle norme comptable 2018-06 de l'ANC

Dans un souci de clarification et de comparaison l'exercice 2019 a également été revu selon cette nouvelle norme.

L'exercice 2020 se solde par un résultat positif de 167 117 euros, et en résultat fiscal de 112 461 euros.

Après affectation des déficits reportables à hauteur de 49 803 euros, un crédit d'impôt recherche de 16 106 euros et un crédit d'impôt "droit au berceau" de 7 399 euros ramène notre IS à 3 028 euros pour cet exercice 2020.

La Trésorerie disponible au 31/12/2020 était de 1 440 672 euros dont 1 326 063 placés sur livrets, ce qui représente 90,4 jours de fonctionnement hors engagements.

Les recettes et dépenses sont dans la mesure du possible mises en corrélation.

Le Trésorier commente les grandes lignes analytiques présentés dans le tableau A3 (Annexe 4).

Concernant le compte de résultat (annexe 2) : 3 colonnes : 2019 à droite avec l'ancienne norme comptable, 2019 au milieu avec les nouvelles normes comptables afin d'avoir un comparatif ainsi que la modification du retraitement en produits d'exploitation des cessions de bateaux, des subventions d'investissement liées à l'acquisition de ces bateaux et à gauche la colonne du traitement des comptes 2020.

F. Banton commente le tableau.

Le bilan présente également trois colonnes. Quelques précisions :

- Modification des actifs : le matériel d'activités est distingué pour 1 045 678 euros de même que les constructions (entretien du siège fédéral) ont été isolés.
- Provisions pour risques : prolongement de l'affaire Morin avec une provision de 45 000 euros et une provision de 50 000 euros pour le risque MAIF lié au remboursement potentiel du partenariat pour des actions non exécutées.
- Trésorerie : baisse liée aux acomptes versés sur des événements internationaux annulés en 2020.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE L'ARRETE DES COMPTES 2020 (28 votants/28 présents).

### **3 – Affectation du résultat 2020**

Le Trésorier précise que le résultat 2020 s'élève 167 116 euros après impôts et avant imputation. Sur les conseils de KPMG, ce résultat peut être affecté à un projet significatif devant être impérativement réalisé dans les deux ans soit au 31 décembre 2022.

Le bureau fédéral propose que ce résultat soit affecté comme suit :

- 145 000 euros à un plan de relance pour les clubs.
- 20 000 euros aux études préalables au réaménagement du siège fédéral.
- 2 716 euros affectés au poste "réserves".

F. Banton précise que l'affectation du résultat sera soumise au vote de l'assemblée générale selon la proposition ci-dessus.

C. Vandenberghe précise que dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment, la FFA présentera une demande de subvention auprès de l'ANS pour 2022 et que le Conseil Régional Ile-de-France est prêt à financer des projets dans ce cadre.

La crise continue et nous conduit à être prudents pour 2021 avec un risque non négligeable de baisse de licences. Le décalage des JO impacte également fortement 2021. Il reste à trouver de nouvelles ressources à travers de nouveaux partenaires privés et à maintenir une gestion rigoureuse des finances de la FFA.

F. Banton remercie la société KPMG, la DTN, les vérificateurs aux comptes, M. Broquet et G. Boyer, et I. Dubuc pour le travail effectué.

C. Vandenberghe donne la parole à B. Bazillon, commissaire aux comptes, de la société KPMG.

B. Bazillon remercie F. Banton et le service comptabilité pour leur collaboration et la qualité du travail effectué.

Il souligne que l'annexe comptable présentée soulignera l'impact de la COVID.

Les comptes sont en phase avec le changement de la réglementation comptable parue au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Une vérification des procédures a été effectuée.

Il souligne la clarté des comptes présentés. Il informe que le document édité par KPMG est normé mais qu'il sera moins détaillé que les comptes présentés ce jour. Par conséquent, une remarque sur l'obligation d'application de la nouvelle réglementation apparaîtra dans ce rapport car en découle un impact sur la présentation des comptes.

La société KPMG certifiera ces comptes sans réserve lors de l'assemblée générale du 20 mars 2021.

Il indique que la fédération a l'obligation de les faire paraître et souligne que les faits marquants des douze derniers mois sont correctement traduits dans les comptes de la fédération.

F. Banton souligne que les documents financiers envoyés pour l'AG n'auront pas la même présentation que ceux présentés ce jour.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A UNANIMITE L'ARRETE DES COMPTES 2020 AVEC UN RESULTAT POSITIF 167 116 euros (28 votants/28 présents).

LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (27 votants/27 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE D'AFPECTER LE RESULTAT 2020 COMME SUIIT :

- 145 000 EUROS A UN PLAN DE RELANCE EN FAVEUR DES CLUBS
- 20 000 EUROS AUX ETUDES PREALABLES AU REAMENAGEMENT DU SIEGE FEDERAL
- 2 716 EUROS AFFECTES AU POSTE "AUTRES RESERVES"

#### **4 – Budget 2021 (Annexe 4)**

Le Trésorier présente et commente le budget 2021.

##### **• Charges :**

- Reconduction des actions et fonctionnement 2019
- Quelques nouveautés 2021

##### Fonctionnement Fédéral

- Personnel et cadres techniques : nomination d'un directeur des équipes de France au prorata-temporis : 75 000 euros.
- Promotion / Communication : Plan de relance à hauteur de 165 000 euros qui seront répartis comme suit :
  - 145 000 euros sur un plan relance aux clubs.
  - 20 000 euros pour réhabilitation du siège fédéral.
- Reconduction de la provision sur des taxes pour transport IDF : 25 000 euros.
- Réforme des frais de déplacements : économie d'environ. 70 000 euros par an.
- Rameurs tricolores : aide FFA de 3 000 euros par an en charges diverses.

##### Promotion sport Grand nombre

- Aviron de mer : la participation d'une équipe pour le World Rowing Beach à Orias est envisagée : 16 000 euros
- Action sport santé : prise en considération d'une ristourne aux clubs ayant pris des licences FFSAadapté
- Actions Handi : 16 000 euros prévus pour les sportifs adaptés prétendant à une sélection pour Gavirate (stage, classification).

##### Sport Haut Niveau

- Mission d'Aide à la Performance : 50 000 euros : embauche d'un DATA Scientist est envisagée. Ce poste sera financé par le ministère
- Mission Cadres Techniques : 20 000 euros : organisation d'un colloque

##### Prévention par le Sport

- Encadrement sanitaire des équipes de France : Augmentation des indemnités journalières pour les professions médicales (Kinés, Médecins) : 180 000 euros soit 185 euros/jour

Le total des charges s'élève donc à 7 000 521 euros.

## • **Produits**

### Fonctionnement

- Licences/Affiliations : 1 527 113 euros (baisse de 149 332 euros soit -9,8%)
- Reprises provisions constituées :
  - Taxes pour transport IDF 2018 : 18 845 euros
  - Report des Jeux Olympiques : 50 000 euros
  - MAIF : 50 000 euros liés au remboursement potentiel du partenariat pour des actions non exécutées
  - Solde N. Morin : 47 000 euros liés au prolongement de l'affaire Morin pour laquelle la FFA ne donnera pas suite.
  - Provisions risques : 9 600 euros

### Promotion sport grand nombre

- Reconduction des subventions 2020 : 330 000 euros

### Sport Haut Niveau

- Contrat de performance : 250 000 euros : aides personnalisées versées aux sportifs de haut niveau via le CNOSF
- 2 470 000 euros du ministère répartis comme suit :
  - Rémunérations complémentaires des cadres techniques : 100 000 euros
  - Fonctionnement des pôles : 273 000 euros
  - Juniors et PPJ : 350 000 euros
  - Para Aviron : 205 000 euros
  - Séniors et U23 : 1 120 000 euros
  - Colloque CT : 20 000 euros
  - Encadrement médical et suivi règlementaire : 215 000 euros
  - MAP : 187 000 euros (dont 50 000 euros pour l'emploi DATA Scientist)

Le total des produits s'élève donc à 2 470 000 euros.

Concernant les autres postes :

- Reconduction de la ligne matériel des collectifs : 200 000 euros
- Subvention spécifique pour le directeur des équipes de France : 110 000 euros
- Revente de matériel : 140 000 euros
- Matériel exceptionnel : 17 728 euros (Avenant spécifique pour matériel de la MAP)
- Reconduction des tickets loisirs IDF : 30 000 euros

### Prévention par le sport

- Subvention Ministère : 215 000 euros

### Promotion métier du sport

- Reconduction du Ministère : 50 000 euros

### Partenariats

- MAIF, reconduction en cours : 250 000 euros
- CNR, reconduction en cours – 260 000 euros (+100 000 euros dédiés aux clubs de Vallée du Rhône)
- MIZUNO : contribution en nature aux Équipes de France

Pour équilibrer ce budget il est nécessaire de rechercher de nouveaux partenaires : 165 000 euros.  
Le report de l'affectation du résultat s'élève donc à 165 000 euros.

Le total des produits s'élève donc à 7 000 521 euros.

## **Discussion :**

A. Carrolaggi demande si des réflexions ont débuté pour obtenir les 165 000 euros manquant au budget.

C. Vandenberghe précise que des contacts avec d'éventuels partenaires sont pris.

Une proposition à CNR va également être faite pour développer les champs de notre partenariat.

Suite à une question de R. Mouchel, le Trésorier indique qu'une somme de 16 000 euros a été prévue pour le déplacement de l'équipe de France de Beach Rowing au Portugal.

F. Banton ajoute :

- que le budget concernant le haut-niveau a été établi avec la possibilité de qualifications supplémentaires aux jeux olympiques donc un impact fort sur celui-ci.
- qu'un contact a été pris avec un cabinet de recherche de partenariats, OLBIA.

**LE COMITE DIRECTEUR DECIDE A L'UNANIMITE (27 voix/27 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LE PROJET DE BUDGET 2021 TEL QUE PRESENTE.**

Concernant les conventions réglementées, celles-ci seront notifiées par notre commissaire aux comptes KPMG. Une convention est à signaler : convention avec l'Agence Nationale du Sport dont Jean-Jacques Mulot est membre du Conseil d'Administration.

F. Banton informe que la trésorerie à ce jour s'élève à 940 501 euros représentant 56 jours de fonctionnement.

Le trésorier revient sur le championnat de France indoor :

- en 2019 : le coût direct pour l'organisation à Charlety était de 61 021 euros. Les fonds propres de la FFA qui ont servi à financer cet événement étaient de 12 521 euros.
  - en 2021 : le coût de l'indoor connecté est de 55 143 euros. Les fonds propres de la FFA qui ont servi à financer cet événement sont de 2 143 euros.
- La fédération n'a pas fait de bénéfices sur cet indoor connecté.

## **5- Modification des règles de gestion comptable**

Traité au point 2.

## **6- Tarifs 2022 (Annexe 5)**

M. Scotton commente le projet de tarifs 2022 (ajout des lignes : licence Polynésie, frais administratifs de mutation, part MAIF) qui restent inchangés par rapport à 2020.

Ces tarifs seront soumis au vote de l'assemblée générale du 20 mars 2021.

**LE COMITE DIRECTEUR DECIDE DE PROPOSER A L'ASSEMBLEE GENERALE LES TARIFS 2022 PAR 27 POUR (27 voix/27 présents).**

V. Busser indique que l'assemblée générale se déroulant en visioconférence, il est proposé de valider la procédure concernant la tenue de cette réunion. (Annexe 6)

Pour rappel, la CSOE n'apparaît pas car selon l'article 20 des statuts "Avant chaque assemblée générale électorale, une commission de surveillance des opérations électorales est constituée. Elle est chargée de contrôler la régularité des opérations de vote relatives à l'élection du comité directeur, du président et du bureau de la fédération."

Les votes de l'assemblée générale du 20 mars concerneront exclusivement le budget.

Concernant :

- la participation des comités départementaux, le secrétaire général propose que les comités à jour de statuts mais n'ayant pu tenir leur assemblée générale dans les délais pour désigner leur délégué assistent en tant qu'invités.

Les comités étant à jour de statuts et dont le pouvoir désignant leur délégué est valable règlementairement pourront exercer leur droit de vote et recevront un mail de Sector.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE CETTE PROPOSITION (27 voix/27 présents).

- le vote des ligues et le partage des voix (CF point 3 de la procédure) : il est indiqué que les ligues représentées par plus d'un délégué peuvent répartir le nombre de voix entre les délégués qui les représentent, à condition que cette répartition soit transmise à la FFA au plus tard le 12 mars prochain. Dans ce cas, il devra être clairement précisé à la FFA le nombre de voix portées par chaque délégué dans un document co-signé par chacun des délégués.

Si aucune information n'est donnée à ce sujet à la FFA, la répartition entre les délégués les fera comme suit : voix par moitié (cas de 2 délégués) ou par tiers (cas de 3 délégués). Lorsque le nombre de voix attribuées à la ligue concernée n'est pas divisible par le nombre de délégués de ladite ligue (2 ou 3), la(les) voix restante(s) est(sont) attribuée(s) au délégué le plus âgé dans la limite d'une voix supplémentaire par délégué.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE CETTE PROPOSITION (27 voix/27 présents).

LA PROCEDURE DE TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 MARS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE (27 voix/27 présents).

## **7– Calendrier sportif 2022**

### **• Championnat de France d'aviron de mer 2021**

R. Mouchel informe que l'Aviron Agathois n'est pas en mesure d'organiser le championnat prévu les 22 et 23 mai 2021 dans le contexte sanitaire actuel. Une alternative pour reporter cette manifestation sur un autre site au mois de septembre (10 au 12 septembre) ou à une autre période est à l'étude.

S. Roure appelle à la vigilance concernant le report de manifestations en septembre afin de ne pas surcharger les clubs durant cette période d'accueil et de formation.

LE COMITE DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITE L'ANNULATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AVIRON DE MER LES 22 ET 23 MAI PROCHAINS ET DE REPORTER CETTE MANIFESTATION ULTERIEUREMENT SUR 2021 (27 voix/27 présents).

### **• Calendrier 2022 (Annexe 7)**

P. Lot présente une proposition de calendrier pour 2022.

Concernant la Coupe de France proposée au mois d'octobre 2022, le Président rappelle qu'une consultation des présidents de ligues est nécessaire à propos du positionnement de cette manifestation sur le calendrier. Un webinaire sera programmé très prochainement avec les intéressés.

L. Poncelet rappelle que les calendriers des stages et compétitions des ligues doivent être également définis dès à présent et que la date de tenue de la Coupe de France influence fortement les calendriers des ligues.



JR. Peltier revient sur la date de la Coupe de France 2021 positionnée au mois d'octobre et indique que la plupart des présidents de ligues souhaite revenir à une organisation au mois de mai pour cette manifestation.

Concernant la tête de rivière de zone du 11 novembre, il n'y a pas de navigation pourrait-on positionner cette manifestation à cette date ?

V. Busser précise que chaque zone organise cette tête de rivière à la date qu'elle le souhaite (11 ou 12 ou 13 novembre).

M. Andrieu précise que si la Coupe de France 2022 revient sur une organisation fin avril/début mai, un événement est déjà positionné fin avril.

A. Tixier indique que ce calendrier est évolutif. Fin avril est prévu une régates de sélection pour le secteur junior mais le secteur s'adaptera à ce qui sera voté.

Ce calendrier est basé sur un schéma classique de saison sportive mais il faut attendre la nomination du DTN et du Directeur des Équipes de France.

Une discussion s'en suit sur les propositions.

P. Lot informe que le secteur jeune présentera lors d'un prochain CD la réflexion menée sur l'évolution des J14, J16, J18 avec une stratégie différente.

S. Roure : J16 et U23 : sera-t-il envisagé de les décaler une semaine (2<sup>ème</sup> week-end de juillet) après car la fin d'année scolaire est de plus en plus tard ?

P. Lot remarque très pertinente mais il faut prendre en compte le Match France-Grande-Bretagne dont le mode de sélection du collectif est à la réflexion.

LA PROPOSITION DE CALENDRIER SPORTIF 2022 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE (27 voix/27 présents) SANS LA COUPE DE FRANCE.

Pour information, l'appel à candidatures aux organisations de manifestations nationales sera lancé après le comité directeur du 20 mars.

M. Scotton rappelle que le comité directeur devra également décider de l'annulation ou du report des randonnées 2021.

## 8– Point sportif

### • National

A. Tixier fait part des dossiers à l'étude :

- maintien ou report des manifestation nationales 2021
- réflexion sur l'activité des clubs au mois de septembre 2021 : accueil de nouveaux rameurs ou proposer des événements aux licenciés actuels
- réflexion du secteur jeune sur le suivi des J14, J16 e J18

### • Haut-niveau

Les stages haut-niveau se sont déroulés à Saint-Cassien et au Portugal. Bon nombre d'athlètes sont positifs à la COVID et ne pourront prendre part aux piges de Libourne.

Les piges enregistrent à ce jour 120 rameurs et se dérouleront à huis clos.

JR. Peltier ne voit pas l'intérêt de maintenir ces piges car le document des règles de sélection précise que l'évaluation effectuée en décembre a déterminé le collectif du championnat d'Europe et qu'à ce jour beaucoup d'athlètes, les meilleurs, ont la COVID.

A. Tixier précise que ces piges sont un point d'étape et un indicateur permettant de faire un bilan sur la préparation actuelle des collectifs. Il rappelle qu'une partie du collectif A n'est pas constitué pour les Europe. Des informations sont nécessaires pour les U23 car les échéances internationales arrivent.

A. Juillet : qu'en est-il des sportifs qui ne sont pas sélectionnés aux Europe touchés par la COVID et qui ne peuvent donc pas prendre part aux sélections ?

A. Tixier rappelle qu'il a été acté que certains d'entre eux seront présentés à la première Coupe du monde pour savoir qui sera envoyé au CE.

A. Juillet constate un gros flou sur le protocole de reprise des sportifs covidés.

A. Tixier informe qu'un protocole a été défini par le Docteur F. Maton et va être envoyé aux sportifs.

## **9– Présentation des plans d'action des commissions et groupes de travail (suite)**

V. Busser rappelle que les comptes rendus et plan d'actions des commissions et groupes de travail ont été transmis au comité directeur.

Les commissions et groupes de travail suivants sont invités à commenter leur plan d'actions.

### **• Commission des athlètes (Annexe 8)**

C. Berrest commente son compte-rendu.

### **• Groupe de travail haut-niveau (Annexe 9)**

A. Wache commente son compte-rendu.

Il précise que le groupe a travaillé activement à une fiche de poste sur le recrutement d'un directeur des équipes de France.

Il informe que Jürgen Grobler, entraîneur le plus titré de tous les temps et toutes disciplines confondues aux JO (12 médailles d'or olympique), a été sollicité pour nos équipes de France en qualité de consultant.

JR. Peltier s'interroge sur la nécessité d'avoir démarcher auprès de J. Grobler et fait part de son mécontentement. Les problèmes actuels rencontrés au sein des équipes de France découlent de la non gestion des collectifs et non de la méthode d'entraînement qui a fait ses preuves.

A. Wache précise qu'il est important d'arriver à sortir du contexte actuel au niveau des équipes de France. J. Grobler ne souhaite pas être directeur des équipes (DEF) mais proposer ses services dans le but de former un DEF.

Il précise qu'au vu du parcours et des résultats obtenus jusqu'à présent, J. Grobler est un entraîneur qui a su s'adapter à l'évolution technique, physiologique des athlètes et qu'il serait dommageable de ne pas solliciter ses compétences.

JR. Peltier remarque que la chronologie de cette démarche de recrutement n'est pas effectuée dans le bon sens : le DTN n'a pas encore été nommé qu'un DEF est imposé.

C. Vandenberghe précise que J. Grobler s'est présenté comme une opportunité et que des contacts rapides devaient être engagés avec lui si la fédération souhaitait son accompagnement.

Aujourd'hui, il est nécessaire de remettre des bases au sein des collectifs, tant au niveau des sportifs que de l'encadrement.

Concernant l'aspect financier, l'ANS s'est engagée sur cette embauche et adhère à la démarche entreprise visant la haute performance.

Le poste de DEF reste un poste à pourvoir. Le recrutement sera ouvert en France et à l'international.

V. Busser approuve la proposition du groupe de travail car les services d'un consultant avec un tel palmarès permettront de ne pas se précipiter sur le recrutement d'un DEF. J. Grobler pourra accompagner la fédération dans ce recrutement et former un DEF en lui transmettant son savoir-faire.

A. Wache fait part du réel besoin de réinstaurer la confiance dans les équipes et dans le staff.

JR. Peltier demande comment les athlètes peuvent avoir confiance lorsque le système est confus.

• **Groupe de travail accompagnement des structures (Annexe 10)**

A. Dall'acqua commente son plan d'action.

S. Roure évoque la vente du matériel reformé et demande si des photos pourraient être mises en ligne avec l'annonce.

A. Dall'acqua répond positivement.

• **Groupe de travail relations extérieures et internationales (Annexe 11)**

M. Goudet commente son compte-rendu.

• **Groupe de travail relation FFA/ clubs et comités départementaux (Annexe 12)**

A. Juillet donne lecture de son compte-rendu.

• **Groupe de travail développement durable (Annexe 13)**

P. Trichet commente son compte-rendu.

• **Commission aviron de mer (Annexe 14)**

R. Mouchel présente le plan d'action de la commission.

• **Commission communication (Annexe 15)**

B. Ouvry présente le plan d'action de la commission.

V. Busser indique que S. Guerinot a proposé de collaborer aux travaux des commissions et groupes de travail : des compétitions, médicale et haut-niveau. Le bureau fédéral lui adresse ses remerciements.

## **10– Questions diverses**

• **Campagne Projet Sportif Fédéral**

L'ANS a transmis la note relative à la politique de l'Agence en faveur des Projets Sportifs Fédéraux. Le comité directeur du 20 mars devra valider les modalités d'organisation de la campagne ANS 2021.

G. Purier est en charge du dossier.

La fédération désignera une commission nationale ANS chargée de valider la liste des bénéficiaires, les montants proposés et les critères d'évaluation.

Chaque ligue devra désigner une commission territoriale ANS (proposition : président de ligue ou son représentant, cadre technique d'État ou cadre régional de droit privé, un président de CD, un président de club, un technicien de club) et la communiquer à la FFA.

Le comité directeur devra valider prochainement le dispositif.

C. Vandenberghe indique que le budget alloué entre 1 200 000 ou 1 300 000 euros.

• **Vœux des ligues**

Les vœux des ligues adressés pour l'assemblée générale fédérale de mars 2020 n'avaient pas été traités. Ils sont en cours de traitement. Le bureau fédéral et les commissions apporteront des réponses lors des prochains comités.

Les ligues seront invitées à présenter leurs vœux pour l'assemblée générale de mai 2021. Un courrier leur sera adressé en ce sens.

• **Personnel fédéral :**

Ilana Leite-Machado a été embauchée le 1<sup>er</sup> mars en qualité de Chargée de communication. Elle rejoint l'équipe du siège fédéral.

• **Prochaine réunion de comité directeur :**

Samedi 20 mars 2021 en distanciel via Zoom à l'issue de l'assemblée générale.

La séance est close à 21h10.



Vincent Busser  
Secrétaire Général

*Diffusion : Comité directeur, Présidents de ligues, Direction technique nationale, personnel fédéral*